

10e EDITION ANNIVERSAIRE 2025

ÉTAT - ÉTABLISSEMENTS PUBLICS





RÉSUMÉ DE LA DÉMARCHE

Entre septembre 2024 et avril 2025, s'est tenue la plus grande démarche participative nationale impliquant les experts de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice ainsi que les citoyens dans leur ensemble.

Plus de 10 200 participants ont proposé leurs idées et votées sur celles des autres afin d'imaginer ensemble une meilleure insertion professionnelle des personnes condamnées par la justice.

Cette consultation est inédite, par son ampleur ainsi que par son dispositif d'implication ayant permis de faire collaborer en ligne et en présence des citoyens non experts et des professionnels du secteur. Elle donnera lieu à un plan d'actions concrètes porté par l'Atigip, pensé à partir des consensus et des controverses mis en lumière grâce aux plus de 135 000 votes sur les 837 propositions.

LA DÉMARCHE

PRÉPARATION

* contexte, qui initie le projet, objectifs poursuivis, date de mise en place du projet, coût total du projet, territoire concerné, transparence des documents et de la démarche depuis sa mise en place, calendrier de suivi, communication, etc.

L'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (Atigip) travaille, depuis sa création en 2018, en faveur de l'insertion professionnelle des personnes faisant l'objet d'un suivi judiciaire, qu'elles soient incarcérées ou non.

Aujourd'hui, environ 80 000 personnes sont incarcérées en France. Elles retrouveront la société civile, au moment de leur libération.

Ces personnes, particulièrement en maison d'arrêt, vivent le temps de leur détention dans un contexte de forte surpopulation carcérale. Elles sont majoritairement éloignées de l'emploi en raison d'un faible niveau de qualification, d'un état de santé plus dégradé que celui de la population générale et de difficultés d'accès au logement lors de leur libération.

Ces facteurs, parmi d'autres, génèrent des difficultés significatives de réinsertion professionnelle à l'issue de la période de détention et peuvent favoriser des comportements de récidive. La récidive des personnes libérées après l'exécution de leur peine est un phénomène observé dans l'ensemble des pays du monde. Toutefois, les études françaises, européennes et internationales, constatent que les personnes bénéficiant d'une activité professionnelle ou de formation pendant leur période d'incarcération présentent un taux de récidive moindre.

LA DÉMARCHE

En permettant de réduire le taux de récidive, le travail pénitentiaire contribue non seulement à réduire le coût financier de la délinquance, mais également à améliorer la sécurité de l'ensemble de la société : Travail en prison : préparer (vraiment) l'après, Institut Montaigne, février 2018.

L'objectif de la consultation :

Du 17 septembre au 11 novembre 2024, les citoyens et les citoyennes étaient invité(e)s à s'exprimer en proposant leurs idées et/ou en sélectionnant leurs propositions préférées. Les programmes de réinsertion professionnelle en détention, axés sur l'acquisition de connaissances et de compétences, s'ils sont adaptés aux besoins des personnes détenues et de qualité, sont indispensables pour permettre la réinsertion en sortie de détention.

Il est nécessaire de rechercher les méthodes et moyens pour rendre plus performant l'accompagnement vers la réinsertion professionnelle des personnes détenues afin de limiter la récidive.

Impact de la consultation :

Les propositions formulées ont permis d'envisager de nouvelles solutions en faveur de la réinsertion professionnelle des personnes condamnées par la justice afin d'éviter la récidive. Une partie d'entre elles a fait l'objet d'ateliers de collaborations citoyens afin de transformer ces idées en propositions de pistes de solution concrètes.

ÉTAPES ET DÉROULEMENT

* réalisation, animation, méthode, outils, prise en compte des citoyens à chaque étape, reconnaissance de la maitrise d'usage, scénarios alternatifs, obstacles ou aléas rencontrés, innovations, etc.

La préparation de cette grande consultation a duré 2 mois et demi entre juillet et mi-septembre 2024. Pendant cette période l'Atigip et Make.org ont construit une démarche participative s'articulant autour d'une plateforme participative posant une question unique et ouverte : "Comment améliorer l'insertion professionnelle des personnes condamnées par la justice (formation, emploi, etc.) ?" et d'un plan de communication dédié permettant d'interroger le grand public ainsi que les professionnels du sujet.

La consultation a été officiellement lancée le 17 septembre 2024 pour 8 semaines sur la plateforme de Make.org. L'expérience de participation se voulait la plus simple et engageante possible, les participants avaient la possibilité de pouvoir déposer des propositions en réponse à la question unique et ouverte, et de voter sur les propositions des autres participants. Chaque proposition déposée était validée ou refusée par des modérateurs humains, chaque participant qui voyait sa proposition refusée recevait un motif de refus par mail l'invitant à reformuler celleci (sur la base d'une charte de modération accessible publiquement). Chaque proposition validée avait ensuite autant de chances d'être votée par les reste des participants grâce aux algorithmes de Make.org favorisant les propositions ayant reçus le moins de votes.

LA DÉMARCHE

Le contenu recueilli au cours des 8 semaines de consultation a ensuite été analysé par les sociologues et data scientists de Make.org qui ont construit un agenda citoyen des idées les plus consensuelles et les plus controversées. Cet agenda s'articule autour de 6 grands axes thématiques : Institutionnel, Parcours & Suivi, Dispositifs de travail, Formation, Information & Découverte et Conditions de détention. Une restitution détaillée de ces résultats contenu dans un rapport de 40 pages a été présentée devant le Comité d'Orientation Stratégique de l'Atigip (composée de représentants des administrations et de l'Etat, des collectivités publiques et des acteurs économiques et associatifs).

Suite au succès de cette première étape, l'Atigip a souhaité aller encore plus loin pour transformer ces idées en pistes d'action concrètes. Pour cela Make.org et l'Atigip ont mis en place 5 sessions d'ateliers de co-construction impliquant citoyens, agents de l'Atigip, experts de l'insertions professionnelle et membres du COS de l'Atigip. Ces ateliers se sont déroulés du 20 mars au 8 avril et se sont focalisés sur 5 idées issues de la consultation et sélectionnées par l'Atigip (2 consensus et 3 controverses) : "Mieux préparer et suivre la sortie des personnes détenues", "Renforcer la place des peines alternatives", "Mettre en place des partenariats avec les entreprises ou écoles", "Mettre en place des incitations pour les employeurs", "Recruter et former davantage les personnels pénitentiaires".

Lors de ces ateliers les participants étaient invités à imaginer ensemble des solutions permettant de répondre aux plébiscites de la consultation en s'appuyant sur des projets proposés par des experts de l'Atigip. Les ateliers alternaient entre interventions d'experts de l'Atigip pour présenter les enjeux, phases d'idéations puis de convergence pour permettre d'aboutir sur des fiches solutions clairement définies. Grâce à la diversité des profils présents lors des différentes sessions, c'est plus de 14 fiches projets qui ont été rédigées autour des 5 idées traitées issues de la consultation.

Les conclusions de ces ateliers nourrissent actuellement la construction du nouveau plan stratégique de l'Atigip.

IMPLICATION DES DIFFÉRENTS ACTEURS & ACTRICES

* parties prenantes, publics cibles, publics éloignés (nombre de personnes concernées), présence de contradictoire durant la démarche (quand (calendrier) et comment, quelles implications ?) etc.

Pour impliquer son écosystème dans la démarche, l'Atigip a mis en place dès le 17 septembre, une campagne de communication massive (posts sur les réseaux sociaux, envoi de mails et intégration de messages dans des newsletters partenaires, ex : France Travail, la France s'engage...) ayant permis de toucher les professionnels du sujet. Ces campagnes ont permis de faire participer plus de 1 100 agents de l'administration centrale du Ministère de la Justice et professionnels du secteur privé en lien avec l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de Justice. Ces participants ont déposé près de 300 propositions et plus de 23 200 votes.

LA DÉMARCHE

En parallèle, et afin d'aller chercher le maximum de participants non experts, des posts sponsorisés sur les réseaux sociaux ont été diffusés, mettant en avant des propositions de participants. Ces posts ont permis de ramener plus de 8 100 participants, 222 propositions et plus de 96 100 votes.

Au final, c'est plus de 10 200 participants qui se sont engagés dans la démarche dont 81% n'ayant jamais travaillé dans l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice. Ces participants ont déposé au total 837 propositions et 135 395 votes.

En mars 2025 et suite à la fin de la phase 1 de la démarche, l'Atigip et Make.org ont recontacté une partie des participants de la démarche afin de les inviter à prendre part aux ateliers de collaborations. Près de 90 citoyens ont donc participé aux 5 ateliers organisés, plus de la moitié d'entre eux étaient des participants de la consultation qui avaient déposé au moins une proposition sur celle-ci. Chaque session d'atelier durait environ 4h ce qui a permis aux participants de pouvoir appréhender les sujets complexes traités mais également de pouvoir formuler des idées et recommandations d'actions les plus concrètes et pertinentes possibles.

RETOURS

* évaluation en interne par le porteur de projet et par les citoyens, impact de la démarche sur le projet, suivi (retour auprès des habitants, continuité de l'association), expérience des citoyens, réussite ou échec et raisons ?

Tous les participants de la consultation seront contactés prochainement afin de leur donner accès à l'entièreté des résultats de la démarche. Le rapport d'analyse de la consultation sera rendu public ainsi que la suite donnée aux ateliers de collaboration. Les citoyens seront donc informés des actions mises en place grâce à leurs contributions.